



**Syndicat National
des Psychologues**



**UNE COLLÉGIALITÉ INDISPENSABLE
FACE AUX ENJEUX ÉTHIQUES
POUR LA PROFESSION**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 20 octobre 2011



Représenter la profession dans toutes ses dimensions

Syndicat transversal, le Syndicat National des Psychologues affirme, au-delà de la pluralité des terrains, l'unité de la profession quant au respect des individus et des groupes dans leur dimension psychique. Il défend la profession comme discipline des sciences humaines avec l'exigence d'un haut niveau de formation théorique et pratique pour toutes les spécialités.

Acteur historique de la création du **Titre Unique** et du **Code de Déontologie**, ainsi que de la Liste Professionnelle des psychologues, il a été moteur dans la création des statuts particuliers dans la Fonction Publique (FP) en commençant par la FP hospitalière.

Le statut obtenu à la PJJ en 1996 après dix ans de luttes, fait l'objet de notre vigilance par rapport à la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui modifie les modalités de recrutement, les critères des « compétences » et interfère avec des statuts.



Affirmer la complexité de l'humain face aux dérives sécuritaires

Le SNP affirme la complexité de l'humain, la singularité et le respect du sujet et refuse de réduire la personne à une vision de plus en plus opératoire, normative et axée sur la rentabilité, qui est illusoire.

Il a introduit un **recours devant le Conseil d'État** contre la circulaire de mai 2010 des hôpitaux concernant la **fonction FIR des psychologues**.

Il est engagé dans une autre requête **contre le décret concernant le titre de psychothérapeute**.

Il est engagé dans le collectif des 39 contre **la nuit sécuritaire** pour une prise en compte du soin psychique différenciée de la notion de dangerosité et de contrainte.

Syndicat National des Psychologues - 40 rue pascal - Porte G - 75013 Paris
www.psychologues.org - Tél. : 01.45.87.03.39 - courriel : snp@free.fr

Indépendance, responsabilité, déontologie Une action collective pour les psychologues



Défendre l'indépendance et la responsabilité professionnelles

La psychologie en France présente une histoire et des particularités qui ont façonné toute la **richesse de ses approches cliniques**. Le SNP s'oppose à ce qu'elles soient écartées par la culture anglo-saxonne et nord-européenne du projet «Europsy».

Dans beaucoup de secteurs d'activités où il est question d'inféoder la clinique à des référentiels, des guides de bonne conduite, le SNP rappelle le respect du sujet qui exige du psychologue un examen critique et un discernement éthique. Il n'applique pas une technique préfabriquée mais construit son intervention en situation. Pour ce faire, il doit exercer son art en toute **indépendance** et s'appuyer sur des règles publiquement énoncées dans son code de déontologie.

C'est le fondement de la **responsabilité professionnelle** du psychologue que le SNP défend, dans l'intérêt des personnes qu'il reçoit.



Une action collective face aux normes de rentabilité

Au niveau politique, le SNP s'inscrit dans le cadre des évolutions sociales où le psychologue est de plus en plus interrogé quant à ses compétences, sa place, ses valeurs. Il appelle aussi à la revalorisation salariale qui est une des formes de reconnaissance de la profession.

Le SNP se positionne par rapport aux mésusages de la psychologie, aux dérives gestionnaires et aux idéologies sécuritaires vis-à-vis des mineurs délinquants et des malades mentaux. Sur les grandes orientations et questions publiques, il s'engage seul en lien avec d'autres syndicats et associations, dans toutes formes d'actions collectives, communiqués, conférences de presse, pétitions nationales.

Dans une PJJ en pleine mutation structurelle, comme dans d'autres institutions, le SNP constate les abus d'une gestion comptable de l'humain, d'une idéologie de la quantification systématique et destructrice de sens ainsi que les dérives sécuritaires qui attaquent le Sujet dans ses droits et son développement.

La création de nouveaux métiers (psychothérapeute, éducateur de santé, profileur, criminologue...) cherche à distribuer des compétences de psychologues sans les garanties de notre profession en terme de formation et d'indépendance. Face à ces dérives, le SNP est engagé dans **un travail sur l'évolution de la formation universitaire des psychologues**, sur la structuration de la profession et la reconnaissance du code.



S'organiser pour mieux se faire respecter

Face aux enjeux éthiques auxquels sont aujourd'hui confrontés les psychologues, le SNP qui représente les secteurs publics, privés, indépendants, les différents lieux d'exercice et spécialités des psychologues, estime essentiel de construire une profession qui puisse s'administrer elle-même au-delà des statuts et des champs d'exercice, faisant respecter sa déontologie, pouvant s'affirmer dans la protection du public. Pour se faire respecter, la profession doit se structurer, **s'organiser avec une instance collégiale nationale des psychologues investie de prérogatives ordinales pour une légalisation du code de déontologie**.

Formation, Information, Recherche Une exigence dans l'intérêt du public

Dans une société pressée et avide d'actions - réactions, *l'attaque de la pensée* devient gage de compétence et de mérite pour ceux qui s'y emploient. L'injonction d'un « changement » à court terme devient l'objectif prioritaire au risque du « faire semblant » et d'une instrumentalisation des professionnels.



Une attaque symptôme : la fonction FIR des psychologues

La P.J.J. veut faire valoir et se faire valoir sur la visibilité de ses actions et l'optimisation de ses moyens : que faire de psychologues cliniciens dont une partie du travail s'étaye sur une fonction FIR qualifiée par l'administration, fin 2010, de « fiction », de « coutume » qu'il faudrait abolir ?

La fonction FIR, intrinsèque à la fonction clinique des psychologues, exigence déontologique dans l'intérêt du public, reconnue par la circulaire EZRATTY (1983), confirmée par la note de Mme PERDRIOLLES en 2002 et récemment reprise dans la fiche métier en 2008, est la traduction de notre statut de **praticien chercheur** de 1985.

Cet écart, ce « pas de côté » pour préparer, élaborer, écrire, actualiser nos connaissances, penser avec d'autres, travailler notre implication personnelle, participer à la formation des jeunes confrères est dénié en « un pas nécessaire » pour l'administration. **Un rapport de force très soutenu** s'est engagé ces derniers mois. **Aucun accord n'a pu se conclure faute d'un minimum de garanties concernant la reconnaissance de la fonction FIR par l'administration.**



Se mobiliser aux élections professionnelles Amplifier le rapport de forces dès la rentrée

⇒ L'Administration Centrale (AC) reconnaît un besoin spécifique de formation pour les psychologues avec des « opérateurs » hors PJJ, uniquement dans le cadre de l'ingénierie de formation interne à la PJJ.

Nous demandons un dispositif particulier garantissant des formations hors PJJ pour les psychologues, avec une instance nationale qui traite les demandes en gardant souplesse, autonomie et équité sur le territoire.

⇒ L'AC s'intéresse à la recherche « qui peut valoriser la PJJ » mais elle ne veut accorder du temps que dans des cadres institutionnels hiérarchiquement contrôlés avec un regard sur le résultat même de la recherche.

Pour le SNP, la recherche ne doit pas être instrumentalisée et doit rester une initiative personnelle ou collective qui préserve l'indépendance nécessaire à tous travaux de ce type.

⇒ L'AC admet la nécessité d'un temps de travail qu'elle nomme « personnel », mais elle laisserait aux subjectivités hiérarchiques locales l'aménagement possible de ce temps hors institution pour les écrits. Elle soumettrait à de nombreux échelons hiérarchiques l'acceptation de tout ou partie du travail sur l'implication personnelle, les supervisions et études de cas, les groupes d'analyse clinique entre les pairs, les regroupements et groupes de travail internes et externes à la PJJ.

Cet empilement de procédures pose de fait, un maximum d'empêchements. Le SNP demande que ce travail du FIR, dont les bénéfices institutionnels pour les jeunes et les familles sont bien réels, soit reconnu institutionnellement, dans sa globalité, par une nouvelle circulaire et balisé par un bilan d'activités au cours de l'entretien professionnel annuel.

Le rôle du SNP : Conseiller, représenter, défendre les psychologues et la profession

Aux C.A.P., lors des mutations, le SNP défend vos droits, la transparence, l'équité de la gestion des postes et des mouvements. Pour **l'accès au hors classe**, le SNP demande des critères argumentés et repérables, ce qui n'est pas le cas des classements des D.I.R. ; il dénonce les disparités d'accès entre régions que ne régule pas l'AC.

Pour **les titularisations**, il demande que l'avis du référent psychologue soit pris en compte.

Dans **les contentieux** et litiges individuels, il intervient pour faire cesser certains abus de pouvoir ou insuffisances.

Sur **les réformes** qui traduisent les intentions idéologiques en actes, nous élaborons des textes de fond adressés à l'AC permettant à la profession de s'y appuyer pour se repérer et réciproquement.

Votez pour défendre des conditions d'exercice

- QUI ne réduisent pas l'activité du psychologue à une comptabilité de mesures d'investigation .
- QUI garantissent sa responsabilité et son autonomie technique malgré des procédures standardisées.
- QUI respectent le droit du sujet à la confidentialité, à l'intimité.
- QUI n'acceptent pas la confusion des missions ni une idéologie du « redressement-sécuritaire »

Votez pour limiter les temps partagés

Ils se multiplient du fait de la restructuration des services et d'un nombre insuffisant de psychologues.

Nous demandons un maximum de deux lieux professionnels, différents dans les missions, à des distances raisonnables.

Votez pour une revalorisation des primes

Les psychologues ont les indemnités les plus faibles et elles entrent dans le calcul de la retraite complémentaire : double pénalisation. Ne peuvent faire illusion les 43.75 euros octroyés depuis août, en vue de nous motiver à l'application de la MJIE et à ses velléités de tout savoir sur l'autre dans un temps le plus rapide possible.

Le SNP continuera à demander **une revalorisation indemnitaire pour tous** qui ne dépend pas d'une évaluation annuelle récompensant les plus « zélés » selon l'administration.

Votez pour un recrutement fait par des psychologues

Le SNP dénonce l'arrêté de 2004 modifiant l'organisation du concours avec une mainmise sur les jurys permettant toutes les dérives possibles quant aux futurs recrutements. Il demande une parité praticiens-universitaires et un concours organisé et corrigé par des psychologues pour maintenir des critères professionnels.

Votez pour défendre la formation, la professionnalisation et la recherche

La PJJ qui est souvent sollicitée en tant que terrain de stage **doit garantir l'application de l'arrêté que nous avons obtenu en 2006 pour associer à la validation du stage en Master2, le psychologue praticien référent**. Cette coresponsabilité fait partie de notre légitimité professionnelle. Vigilant sur des formations MJIE à venir faites par l'administration, sur l'indépendance des organismes qui vont évaluer les réformes, le SNP est très attaché à impliquer les psychologues dans la formation initiale et continue. Dans « les formations d'adaptation », cela nous conduit à demander l'accès au droit à l'information sur les organisations syndicales représentant la profession.

Votez aux élections du 20 octobre 2011

Pour les psychologues hors classe

Christine MANUEL
Geneviève LUTZ
Martine RAVINEAU
Muriel MEUNIER-BILLAT

Pour les psychologues de classe normale

Sibylle MILLION
Bilitis DELABRE
Nadia AMORIM
Gilles BIOT